

**Centre
de services scolaire
des Laurentides**

Québec 

Créateur d'avenir

Rapport annuel 2021-2022

Message de la présidence du conseil d'administration et de la direction générale du Centre de services scolaire des Laurentides

L'année scolaire 2021-2022 n'a pas fait exception aux années précédentes en se révélant synonyme de grands défis, d'adaptation, mais également de mobilisation au Centre de services scolaire des Laurentides (CSSL).

Nous avons trois grandes priorités organisationnelles pour l'année, la première étant de **soutenir les élèves vulnérables**. Plusieurs actions ont été posées en ce sens, notamment l'embauche de nouveaux membres du personnel professionnel, l'élaboration du portrait des résultats des écoles, des formations massives offertes au personnel, le projet glissade de l'été, la conversion des classes DA (projet d'inclusion) et son monitoring, l'élaboration d'une politique sur les mesures contraignantes, la mise en place d'un protocole d'accueil pour les Ukrainiens, etc.

La deuxième priorité organisationnelle était **d'améliorer la qualité de l'expérience employé et la satisfaction au travail**. À cet égard, un programme de reconnaissance a été mis sur pied par le comité Employeur de choix. Des dîners de reconnaissance sont d'ailleurs organisés mensuellement par la direction générale pour venir à la rencontre de membres du personnel de tous corps d'emploi. Par notre infolettre interne, nous véhiculons régulièrement les valeurs de l'organisation et mettons en lumière le travail de plusieurs membres du personnel. Nous poursuivons également un accompagnement soutenu des directions d'établissement dans leur environnement. Puis, nous avons offert à tous les membres du personnel diverses conférences sur le bien-être au cours de l'année et avons mis à leur disposition une nouvelle plateforme, *LifeWorks*, conçue pour soutenir leur mieux-être mental, physique, financier et social. Des plans de formation continue ont également été développés pour divers corps d'emploi.

L'optimisation des processus administratifs constituait la troisième priorité organisationnelle de l'année. C'est pourquoi plusieurs processus ont été développés ou revisités, dont : la mise en place de guichets uniques pour les services administratifs avec un système de requêtes électroniques, la révision du Règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs, le développement d'outils budgétaires et d'un programme d'audit interne, la mise en place d'une gestion informatisée des absences des enseignants, le déploiement du projet pilote Scolago permettant l'inscription à des formations internes et la création de portfolios individuels, la réorganisation du service de réponse aux plaintes, une formation offerte à tous les gestionnaires sur l'optimisation des processus, etc. D'ailleurs, nous pouvons d'emblée annoncer qu'une formation menant à une Certification ceinture jaune Lean Six Sigma sera offerte par l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) à tous les gestionnaires de l'organisation en 2022-2023.

Il s'agissait là de priorités ambitieuses, certes, surtout dans un contexte aussi mouvant que celui de l'année 2021-2022. Toutefois, tous les employés du CSSL sans exception étaient mobilisés à cet effet et étaient prêts à relever les nombreux défis qui se présentaient à nous.

Encore une fois cette année, nous avons dû composer avec la COVID-19 et tout ce qu'elle a engendré dans nos établissements et chez notre personnel : la vaccination de nos élèves, le déploiement de tests rapides, la disparition des masques en classe puis leur retour, la modification fréquente des diverses consignes sanitaires, la multiplication des éclosions dans nos écoles, la fermeture d'établissements, la distribution de trousse de dépistage par gargarisme, etc. Le tout, en gardant le cap sur la réussite scolaire des élèves. D'ailleurs, nous sommes fiers de pouvoir affirmer qu'en cas de visite imprévue de la COVID-19 dans l'un de nos établissements, nous étions prêts à basculer en mode d'enseignement à distance, en 24 h seulement. Nous en profitons pour remercier l'ensemble du personnel à cet effet, pour leur proactivité, leur résilience, et leur motivation à offrir aux élèves les meilleurs services éducatifs possibles. Nous tenons également à souligner la collaboration entre le CSSL et le CISSS des Laurentides. Cette précieuse collaboration nous a permis notamment d'offrir la vaccination à nos élèves, de répondre à diverses questions des parents et d'avoir un appui constant du milieu de la santé.

Parallèlement, nous devons également jongler avec d'autres dossiers d'envergure au CSSL, comme le contrôle de la qualité de l'air dans nos locaux, la distribution des lecteurs de CO₂, les analyses de plomb dans l'eau, la multiplication des projets d'aménagement, de rénovation et de nouvelle construction d'école, l'installation d'unités modulaires pour répondre à la croissance de notre clientèle, l'amélioration de la sécurité aux abords des écoles, les ajustements de l'évaluation des apprentissages, et nous en passons.

Heureusement, la réussite des élèves est demeurée au rendez-vous. Effectivement, notre taux de diplomation annuelle en août 2022 était de 84,8 %. Puis, les résultats en français et en mathématiques en 6^e année du primaire se rapprochent des résultats obtenus lors des années pré-pandémiques, ce qui laisse présager que nos services éducatifs de qualité offerts dans les dernières années ont été bénéfiques pour nos élèves.

En terminant, nous tenons à mettre en lumière la contribution individuelle de l'ensemble de notre personnel scolaire : cadres, enseignants, professionnels et personnel de soutien. Malgré la pandémie, nous avons pu maintenir un enseignement de qualité et poursuivre notre développement organisationnel. Nous le devons à la mobilisation de chacun d'eux, axée sur l'intérêt des élèves. Conservons cette unicité qui nous caractérise, que ce soit dans chacun de nos établissements, mais également à l'échelle du Centre de services scolaire.

Nous pouvons être fiers de ce que nous avons accompli. Le travail collaboratif, la mise en commun de nos ressources et notre belle intelligence collective sont nos plus grandes forces. Forces sur lesquelles nous pourrions nous appuyer encore dans le futur. Les expériences vécues ensemble nous ont démontré que la solidarité qui nous lie représente un atout formidable. Tout le monde

y gagne. Nous remercions également sincèrement les parents et les membres de la communauté de leur soutien indéniable lors de cette année remplie d'inattendus.



Martin Barbeau, président



Sébastien Tardif, directeur général

Table des matières

1. Présentation du centre de services scolaire.....	6
1.1 Le centre de services scolaire en bref	6
1.2 Faits saillants	7
1.3 Services éducatifs et autres services	7
2. Gouvernance du centre de services scolaire.....	9
2.1 Conseil d'administration.....	9
2.2 Autres comités de gouvernance.....	10
2.3 Code d'éthique et de déontologie.....	12
2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	12
3. Résultats	14
3.1 Plan d'engagement vers la réussite.....	14
3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence	25
3.3 Procédure d'examen des plaintes	27
4. Utilisation des ressources.....	29
4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire	29
4.2 Ressources financières	31
4.3 Gestion et contrôle des effectifs	33
4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus	34
4.5 Ressources matérielles et informationnelles	34
5. Annexe du rapport annuel	36
Rapport du protecteur de l'élève	36

1. Présentation du centre de services scolaire

1.1 Le centre de services scolaire en bref

Depuis 50 ans, le Centre de services scolaire des Laurentides (CSSL) poursuit sa mission d'offrir des services éducatifs de qualité et de répondre aux besoins de la région pour contribuer à son développement.

Le CSSL dispense l'enseignement à quelque 9 000 élèves de 23 établissements scolaires répartis dans 36 immeubles.

En plus de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, le CSSL offre des programmes de formation professionnelle menant à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles ou à une attestation de spécialisation professionnelle dans les domaines de la santé, de la restauration, de la vente, de l'administration, de la construction ou de l'horticulture.

Le secteur de la formation générale des adultes accueille les élèves dans trois centres ou en formation à distance. De la formation sur mesure peut également être offerte par le Service aux entreprises (SAE) aux employeurs qui souhaitent enrichir les compétences professionnelles de leurs employés.

Territoire

Le territoire compte 3 200 kilomètres carrés et représente 4 385 kilomètres linéaires. Il couvre 33 municipalités regroupées principalement au sein des MRC des Pays-d'en-Haut et des Laurentides. La municipalité de Saint-Donat, où nous avons une école, est cependant située sur le territoire de la MRC de Matawinie.

Administrativement, les établissements scolaires sont répartis en trois secteurs : sud, centre et nord. Le centre administratif est situé au secteur centre, à Sainte-Agathe-des-Monts.

Établissements scolaires

Écoles primaires	Écoles secondaires	Centres
Au-Cœur-de-la-Nature	École secondaire Augustin-Norbert-Morin	Centre de formation professionnelle des Laurentides
Campus primaire Mont-Tremblant	École secondaire Curé-Mercure	Centre de formation générale des Cimes
Chante-au-Vent	Polyvalente des Monts	
École de l'Expédition	Sacré-Cœur (primaire et secondaire)	
École primaire de Saint-Sauveur	Vert-Pré (primaire et secondaire)	
Fleur-des-Neiges		
L'Arc-en-Ciel		
La Relève		

Le Carrefour		
L'Odysée		
Le Tremplin		
Lionel-Groulx – Monseigneur-Bazinet		
Monseigneur-Ovide-Charlebois – Monseigneur-Lionel-Scheffer		
Notre-Dame-de-la-Sagesse		
Saint-Jean-Baptiste – Sainte-Marie		
Saint-Joseph		

1.2 Faits saillants

- Annonce de la reconstruction de l'école Chante-au-Vent à Sainte-Adèle
- Début des travaux pour l'agrandissement du pavillon Tournesol du Campus primaire Mont-Tremblant
- Révision des frais de transport scolaire inter-secteurs en vigueur dès l'année 2022-2023
- Fermeture d'écoles en raison de la COVID-19 et de pannes d'électricité majeures
- Basculement en enseignement à distance en 24 h au besoin
- Bonification de l'offre de services du Centre de formation professionnelle des Sommets
- Acquisition de 10 classes modulaires pour les élèves de la formation générale des adultes à Mont-Tremblant
- Construction de classes extérieures
- Multiplication des initiatives environnementales dans les établissements du CSSL
- Offre d'un programme de sauvetage en parascolaire pour les élèves
- Adoption d'un plan de développement professionnel et d'accompagnement pour les gestionnaires des services centraux
- Embauche de plusieurs membres du personnel professionnel afin d'améliorer les services à l'élève

1.3 Services éducatifs et autres services

En plus de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, le CSSL offre des programmes de formation professionnelle menant à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles ou à une attestation de spécialisation professionnelle dans les domaines de la santé, de la restauration, de la vente, de l'administration, de la construction ou de l'horticulture.

Le secteur de la formation générale des adultes accueille les élèves dans trois centres ou en formation à distance. De la formation sur mesure peut également être offerte par le Service

aux entreprises (SAE) aux employeurs qui souhaitent enrichir les compétences professionnelles de leurs employés. De plus, le SAE ainsi que la Chambre de commerce et de tourisme de Sainte-Adèle et celle du Grand Mont-Tremblant travaillent de concert afin de déployer le Programme d'acquisition de compétences en entreprise (PACE), qui est un programme basé sur l'alternance travail-études avec une rémunération à 100 % ayant été créé en 2017-2018.

Parallèlement, le CSSL offre également des services particuliers et complémentaires afin de favoriser la progression de l'élève dans ses différents apprentissages. Le Centre de services scolaire des Laurentides offre des services pour les élèves aux prises avec une limitation, un handicap, ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Beaucoup de ces élèves fréquentent une classe régulière et bénéficient d'un accompagnement ou de services adaptés. Par ailleurs, certaines classes sont dédiées à un groupe d'élèves présentant des difficultés particulières. Le territoire du Centre de services scolaire est divisé administrativement en trois pôles géographiques et certains services sont répartis selon une approche sectorielle pour regrouper des services selon les secteurs sud, centre ou nord ou encore sur une base régionale où tous les élèves du Centre de services scolaire sont regroupés. D'autres classes sont situées localement pour accueillir les élèves du territoire juridictionnel de l'école. Plus d'informations se trouvent sur le [site Internet du CSSL](#).

Le CSSL bénéficie également du soutien d'une équipe de professionnels au niveau des services complémentaires, notamment des psychoéducateurs, un psychologue, des orthophonistes, des orthopédagogues et des ergothérapeutes.

Le Centre de services scolaire offre également des services d'enseignement pour des élèves en provenance du réseau des services sociaux relevant du Centre jeunesse des Laurentides à l'école Vert-Pré d'Huberdeau et dans certaines écoles de Sainte-Agathe-des-Monts.

La reddition de comptes relative à la qualité de ces services se reflète dans les objectifs et le degré d'atteinte des cibles du Plan d'engagement vers la réussite.

2. Gouvernance du centre de services scolaire

2.1 Conseil d'administration

Membres du conseil d'administration

Nom	Poste occupé	Précision
Martin Barbeau, président	Membre parent	District des Carrefours-de-services
Véronique Menand, vice-présidente	Membre parent	District au Cœur-du-Territoire
Mylène Audet (démission au 10 novembre 2021)	Membre du personnel	Personnel professionnel non enseignant
Chantal Bonneville	Membre du personnel	Personnel d'encadrement
Geneviève Bourdeau	Membre de la communauté	Personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles
Robert Cloutier	Membre de la communauté	Personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines
Gabriel Dagenais	Membre parent	District des Écoles de village
Catherine Drouin (démission au 12 novembre 2021)	Membre parent	District du Grand-Tremblant
Christine Filiatrault (démission au 11 mai 2022)	Membre du personnel	Direction d'établissement
Francine H.-Michaud	Membre du personnel	Personnel enseignant
Stéphanie Leclerc	Membre du personnel	Direction d'établissement
Catherine Martin Thibault (démission au 11 mai 2022)	Membre parent	District des Pays-d'en-Haut
Anna Melendez (démission au 15 septembre 2021)	Membre parent	District des Pays-d'en-Haut
Marie-Hélène Ouellette	Membre de la communauté	Personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel
Nancy Pelletier	Membre de la communauté	Personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
Pascal Savard	Membre du personnel	Personnel de soutien
Normand Sénéchal	Membre parent	District du Grand-Tremblant
Stéphanie Viens-Proulx	Membre de la communauté	Personne âgée de 18 et 35 ans

Calendrier des séances tenues

- 15 septembre 2021
- 13 octobre 2021 (extraordinaire)
- 10 novembre 2021

- 17 novembre 2021 (extraordinaire)
- 8 décembre 2021
- 9 février 2022
- 13 avril 2022
- 11 mai 2022 (ajournement)
- 8 juin 2022
- 22 juin 2022 (ajournement)

Décisions du conseil d'administration

- Demande d'ajout de gymnase à l'école Sacré-Cœur de Saint-Donat
- Demande d'ajout de gymnase à l'école La Relève de La Minerve
- Actualisation des frais de transport et trajets
- Nomination d'une direction générale adjointe
- Adoption d'une Politique de communications externes
- Location de locaux modulaires – Écoles Chante-au-Vent, Au-Cœur-de-la-Nature et La Relève
- Acquisition du complexe modulaire du CÉGEP de Saint-Jérôme à Mont-Tremblant
- Projet de construction et de reconstruction d'une école, secteur Sainte-Agathe-des-Monts
- Projet de construction d'une nouvelle école, secteur Mont-Tremblant / Mont-Blanc
- Projet de construction d'une nouvelle école, secteur Saint-Donat
- Adoption des objectifs et principes de répartition des ressources 2022
- Adoption des critères de répartition des ressources 2022-2023
- Fusion de l'École Hôtelière des Laurentides et du Centre de formation professionnelle des Sommets / L'Horizon
- Adoption du Plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025
- Adoption d'une Politique des médias sociaux
- Amendement au Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs

2.2 Autres comités de gouvernance

■ Liste des comités du conseil d'administration et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres
Comité de gouvernance et d'éthique	Sébastien Tardif Louis Piché Robert Cloutier Véronique Menand

	Nancy Pelletier Pascal Savard
Comité de vérification	Sébastien Tardif Marie-Josée Albert Chantal Bonneville Geneviève Bourdeau Christine Filiatrault
Comité des ressources humaines	Sébastien Tardif Nathalie Couturier Martin Barbeau Véronique Menand Stéphanie Viens-Proulx

■ **Liste des comités du centre de services scolaire et de leurs membres¹**

Nom du comité	Liste des membres
Comité consultatif de gestion	Sébastien Tardif Stéphane Chaput Marie-Josée Albert Caroline Archambault Louis Dave Bergeron Chantal Bonneville Faby Brière Marc-Antoine Brissette Sylvie Courtois Julie Degrasse Manon Doré Christine Filiatrault Philippe-Antoine Gosselin Marie Sol Lacroix Véronique Landry-Bolduc Stéphanie Leclerc Janic Lépine Jean Simon Levert Jacques Marchildon Isabelle Nareau Louis Piché Stéphane Pipon Gino Sauro Marie-Claude Séguin Josée Thibaudeau Annik Thibault
Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	Margarita Solis Isabelle Choquette Benoit Langlois Martine Lapalme
Comité consultatif de transport	Sébastien Tardif

¹ Au 30 septembre 2021

	Chantal Bonneville Gabriel Dagenais Pascal Savard Julie Degrasse
Comité de parents (ou comité régional de parents et comité central de parents, le cas échéant)	Margarita Solis Geneviève Beauchemin Catherine Martin Thibault Geneviève Talbot Pierre-Ugo Béland Alexandre Simard Véronique Menand Marie-Eve Villeneuve Nathalie Nolet Geneviève Béland Éric Beauséjour Mélissa Moreau Gabriel Dagenais Nicolas Bottreau Perrine Carrade Martin Barbeau Marie-Claude Paquette Normand Sénéchal

2.3 Code d'éthique et de déontologie

Le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du CA d'un CSS a été adopté en mars 2022. Les règles ne sont, quant à elles, pas encore adoptées. Ces informations pourront donc être transmises dans le rapport annuel 2022-2023.

2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

■ Reddition de comptes de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Reddition de comptes 20XX-20XX <i>Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics</i>	Nombre de divulgations ou de communications de renseignements
1. Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3° de l'article 22	
3. Divulgations fondées	
4. Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4:	
1° une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	1
2° un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	
3° un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	

4° un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	
5° le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	
6° le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux paragraphes 1° à 5	
5. Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	

Au total, une seule divulgation d'actes répréhensibles a eu lieu durant l'année scolaire 2021-2022.

3. Résultats

3.1 Plan d'engagement vers la réussite

3.1.1 Résultats du plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

■ Orientation 1 : Offrir les conditions propices pour une rentrée scolaire réussie

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2018- 2019	Résultats 2019- 2020	Résultats 2020- 2021	Résultats 2021-2022
Axe 1 : Les interventions précoces et efficaces						
Objectif 1 : D'ici 2021, porter à 80 % la proportion des enfants qui entreprennent leur parcours au primaire sans présenter de facteur de vulnérabilité dans 4 des 5 domaines du développement global de l'enfant.	Développement global de l'enfant	80 % en réussite dans 4 des 5 domaines	N/A	N/A	N/A	N/A ²

■ Orientation 2 : Assurer des services adaptés à la diversité des personnes, des besoins et des trajectoires

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022
Axe 1 : Des fondations pour apprendre tout au long de la vie						
Objectif 2 : D'ici 2019, promouvoir et soutenir les initiatives qui permettront aux élèves du primaire d'être physiquement actifs 60 minutes par jour (PRESCRIPTIF)	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2
Objectif 3 : D'ici 2022, promouvoir et soutenir les initiatives qui contribuent à rehausser et maintenir les compétences en littératie de la population adulte	Compétences en littératie	Nombre d'initiatives	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint
Objectif 4 : D'ici 2021, porter à 95 % la proportion des élèves qui terminent le 1 ^{er} cycle du primaire avec des résultats au bilan supérieurs à 60 % en littératie et en numératie.	Proportion des élèves du 1 ^{er} cycle du primaire ayant des résultats au bilan supérieurs à 60 % en français et en mathématique	95 %	Lecture : 94 % Écriture : 90 % Raisonner : 92 %	Lecture : 93 % Écriture : 91 % Raisonner : 92 %	Lecture : 92 % Écriture : 88 % Raisonner : 91 %	Lecture : 93 % Écriture : 88 % Raisonner : 92 %

² Voir explications des résultats

<p>Objectif 5 : D'ici 2022, porter à 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4^e année du primaire (PRESCRIPTIF)</p>	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2
Axe 2 : La diversité et l'équité						
<p>Objectif 6 : D'ici 2021, au secteur primaire et au secteur secondaire, en fonction des besoins des élèves, réduire à 20 % le nombre d'élèves bénéficiant d'interventions spécifiques des niveaux deux et trois sur l'échelle du modèle de Réponse à l'Intervention (RàI), tant au niveau de la gestion des apprentissages que des comportements.</p>	Interventions spécifiques des niveaux deux et trois sur l'échelle du modèle de Réponse à l'Intervention (RàI)	20 %	N/A	N/A	N/A	N/A
<p>Objectif 7 : D'ici 2022, réduire l'écart du taux de diplomation et de qualification entre les élèves réguliers et élèves HDAA à 23,5 % et maintenir les écarts du taux de diplomation et de qualification pour les différents groupes d'élèves sous les seuils actuels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 % entre les garçons et les filles; • 3 % entre les élèves issus de milieux défavorisés; • 2 % entre les élèves issus de l'immigration. <p>(PRESCRIPTIF)</p>	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2
<p>Objectif 8 : D'ici 2022, porter à 90 % la</p>	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2

proportion des élèves entrant à l'âge attendu au secondaire (PRESCRIPTIF).						
Objectif 9 : D'ici 2019, déployer un programme d'activités d'intégration sociale, culturelle et scolaire destiné aux élèves issus de l'immigration.	Programme d'intégration sociale, culturelle et scolaire	Tous les élèves issus de l'immigration de la 1 ^{re} génération	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint

■ **Orientation 3 : Offrir des parcours enrichissants et diversifiés**

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022
Axe 1 : Des milieux bienveillants et sécuritaires						
Objectif 10 : D'ici 2022, maintenir 100 % des infrastructures dans un état optimal afin de les rendre plus accueillantes et stimulantes (PRESCRIPTIF).	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2
Objectif 11 : D'ici 2019, soutenir les établissements à maintenir des milieux de vie sains, sécuritaires et proactifs dans la lutte contre la violence et la radicalisation.	Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence	Diminution des incidents déclarés	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint
Axe 2 : Les compétences du 21^e siècle						
Objectif 12 : D'ici 2020, promouvoir et soutenir les initiatives d'éducation à la citoyenneté qui permettront aux élèves de développer leur plein potentiel.	Programme d'éducation à la citoyenneté	Augmentation du nombre d'initiatives	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint
Objectif 13 : D'ici 2021, promouvoir et soutenir le développement des compétences en littératie numérique.	Compétences en littératie numérique	Programme de développement des compétences en littératie numérique	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint
Axe 3 : La fluidité et l'enrichissement des parcours						

Objectif 14 : D'ici 2020, soutenir le déploiement d'un programme d'activités d'enrichissement sur le plan : scientifique, linguistique, culturel, physique, sportif et entrepreneurial.	Programmes d'enrichissement touchant tous les volets	Un programme d'enrichissement par établissement	En développement	En développement	En développement	En développement
Objectif 15 : D'ici 2021, porter à 70 % la proportion des élèves inscrits dans un parcours scolaire adapté après le 1er cycle du secondaire qui obtiennent une première qualification.	Sortants avec qualification (cohorte annuelle FMS/cohorte 3 ans FPT)	70 %	Objectif non atteint	Objectif non atteint	Objectif non atteint	Objectif non atteint
Objectif 16 : D'ici 2022, porter à 82 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification (PRESCRIPTIF).	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2
Axe 4 : La formation professionnelle						
Objectif 17 : D'ici 2021, porter à 70 % la proportion des élèves sortants d'un parcours scolaire préparatoire à la formation professionnelle qui poursuivent leur parcours en formation professionnelle.	Proportion annuelle des élèves sortants	70 %	Objectif non atteint	Objectif non atteint	Objectif non atteint	Objectif non atteint
Objectif 18 : D'ici 2022, soutenir l'émergence de programmes de formation de courte durée en entreprise.	Nombre de programmes de formation de courte durée en entreprise	Augmentation du nombre de cohortes	Objectif non atteint	Objectif non atteint	Objectif non atteint	Objectif non atteint

■ **Orientation 4 : Assurer le développement des compétences collectives et organisationnelles**

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022
Axe 1 : La recherche et le transfert des connaissances						

<p>Objectif 19 : D'ici 2020, soutenir les établissements à se doter d'une structure de gestion collaborative, telles les communautés d'échanges de pratiques ou d'apprentissage professionnelles, visant l'harmonisation des pratiques qui influent sur la réussite scolaire.</p>	Gestion collaborative	Une structure de gestion collaborative par établissement	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint
<p>Axe 2 : L'intégration, l'accompagnement et le développement</p>						
<p>Objectif 20 : D'ici 2020, déployer un programme de reconnaissance mettant en relief l'engagement et l'expertise de nos employés.</p>	Programme de reconnaissance	Tous les employés	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint
<p>Objectif 21 : D'ici 2020, développer, promouvoir et soutenir la mise en œuvre d'un programme d'insertion professionnelle et de formation continue pour toutes les catégories de personnel.</p>	Programme d'insertion professionnelle et de formation continue	Tous les employés	Objectif non atteint	Objectif non atteint	Objectif non atteint	Objectif non atteint
<p>Objectif 22 : D'ici 2019, bonifier le programme de formation continue des enseignants portant sur des pratiques probantes liées aux stratégies d'enseignement efficaces et aux apprentissages des élèves</p>	Programme de formation continue	Harmonisation des pratiques dites efficaces	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint

■ **Orientation 5 : Reconnaître et renforcer le rôle des acteurs et des partenaires**

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats	Résultats	Résultats	Résultats
----------	------------	-------	-----------	-----------	-----------	-----------

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022		
Axe 1 : Les parents et la famille						
Objectif 23 : D'ici 2022, augmenter les initiatives permettant de reconnaître et soutenir la collaboration des parents dans le parcours scolaire de leurs enfants, et ce, dans le respect des rôles de chacun.	Collaboration des parents	Augmentation du nombre d'initiatives	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint
Axe 2 : Les relations et les structures partenariales						
Objectif 24 : D'ici 2022, soutenir le développement des compétences partenariales inhérentes à la mission éducative de l'organisation.	Compétences partenariales	Programme de formation	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint

■ **Orientation 6 : Un leadership affirmé**

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022
Axe 1 : La confiance du public						
Objectif 25 : D'ici 2022, initier et soutenir les initiatives permettant de mettre en valeur la qualité de l'école publique.	Mise en valeur de l'école publique	Augmentation du nombre d'initiatives	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint

Explication des résultats

Objectif 1 – D'ici 2021, porter à 80 % la proportion des enfants qui entreprennent leur parcours au primaire sans présenter de facteur de vulnérabilité dans 4 des 5 domaines du développement global de l'enfant : cet objectif est difficilement quantifiable de façon annuelle, en raison de la collecte de données non organisée pour l'ensemble du centre de services scolaire.

Objectif 3 – D'ici 2022, promouvoir et soutenir les initiatives qui contribuent à rehausser et maintenir les compétences en littératie de la population adulte : nous pouvons soutenir que cet objectif a été atteint, de nouvelles initiatives ayant été développées chaque année. À titre d'exemple, le CSSL a mis sur pied un salon du livre destiné aux élèves et à la communauté, a poursuivi des ateliers de lecture partagée au préscolaire, a augmenté le nombre de groupes

pour les cours de francisation à la population adulte et a participé à Circulitout+, au bénéfice des parents et des enfants.

Objectif 4 – D’ici 2021, porter à 95 % la proportion des élèves qui terminent le 1^{er} cycle du primaire avec des résultats au bilan supérieurs à 60 % en littératie et en numératie : cet objectif est considéré comme non-atteint, bien que plusieurs actions soient mises en œuvre pour favoriser des résultats au bilan supérieurs à 60 % en littératie et en numératie.

Objectif 6 – D’ici 2021, au secteur primaire et au secteur secondaire, en fonction des besoins des élèves, réduire à 20 % le nombre d’élèves bénéficiant d’interventions spécifiques des niveaux deux et trois sur l’échelle du modèle de Réponse à l’intervention (RàI), tant au niveau de la gestion des apprentissages que des comportements : cet objectif est difficilement quantifiable de façon annuelle, puisqu’il n’existe aucune donnée pour le suivi au niveau pédagogique.

Objectif 9 – D’ici 2019, déployer un programme d’activités d’intégration sociale, culturelle et scolaire destiné aux élèves issus de l’immigration : nous pouvons considérer cet objectif comme atteint puisque le Centre de services scolaire des Laurentides a développé un plan sur la francisation et, parallèlement, une entente avec l’organisme Le COFFRET, qui vise à aider les nouveaux arrivants à s’établir dans les Laurentides en leur offrant tout le soutien nécessaire.

Objectif 11 – D’ici 2019, soutenir les établissements à maintenir des milieux de vie sains, sécuritaires et proactifs dans la lutte contre la violence et la radicalisation : nous pouvons considérer cet objectif comme atteint, d’autant plus que le logiciel pour la déclaration d’incidents reliés à la violence et à l’intimidation s’est maintenant étendu en formation professionnelle et en formation générale aux adultes.

Objectif 12 – D’ici 2020, promouvoir et soutenir les initiatives d’éducation à la citoyenneté qui permettront aux élèves de développer leur plein potentiel : nous pouvons considérer cet objectif comme atteint. Un comité sur la citoyenneté numérique a été mis en place avant la pandémie. Des projets pilotes pour le primaire et le secondaire ont également eu lieu et les règles éthiques des usagers ont été revues. Nous considérons que chaque école a mis en place au moins une initiative en lien avec cet objectif.

Objectif 13 – D’ici 2021, promouvoir et soutenir le développement des compétences en littératie numérique : nous pouvons considérer cet objectif comme atteint. Nous croyons que la pandémie de COVID-19 a propulsé le développement des compétences en littératie numérique. Les conseillers pédagogiques ont offert du soutien aux enseignants, qui ont pu prodiguer l’enseignement à distance à l’ensemble des élèves.

Objectif 14 – D’ici 2020, soutenir le déploiement d’un programme d’activités d’enrichissement sur le plan : scientifique, linguistique, culturel, physique, sportif et entrepreneurial : un programme d’activités d’enrichissement est offert au secondaire, par le biais d’options, de projets particuliers et d’activités parascolaires, notamment. Un programme d’activités demeure toutefois à développer pour le primaire.

Objectif 15 – D’ici 2021, porter à 70 % la proportion des élèves inscrits dans un parcours scolaire adapté après le 1^{er} cycle du secondaire qui obtiennent une première qualification : nous pouvons considérer cet objectif comme atteint. 73, 9 % des élèves qui finissent le parcours obtiennent une certification. Toutefois, ce pourcentage ne tient pas compte des élèves ayant le parcours scolaire adapté en question. Le CSSL s’est fixé comme objectif de faire connaître les différents parcours axés sur l’emploi aux élèves afin de mieux répondre à leurs besoins.

Objectif 17 – D’ici 2021, porter à 70 % la proportion des élèves sortants d’un parcours scolaire préparatoire à la formation professionnelle qui poursuivent leur parcours en formation professionnelle : cet objectif n’est pas considéré comme atteint, puisque le CSSL n’a pas de telles données pour connaître le nombre d’élèves sortants d’un parcours scolaire préparatoire à la formation professionnelle qui poursuivent leur parcours en formation professionnelle.

Objectif 18 – D’ici 2022, soutenir l’émergence de programmes de formation de courte durée en entreprise : cet objectif est considéré comme non atteint. L’offre de services en lien avec l’émergence de programmes de formation de courte durée en entreprise a été maintenue, mais pas bonifiée.

Objectif 19 – D’ici 2020, soutenir les établissements à se doter d’une structure de gestion collaborative visant l’harmonisation des pratiques qui influent sur la réussite scolaire : nous pouvons considérer cet objectif comme atteint, même s’il peut encore être amélioré. Effectivement, il y a eu des initiatives locales en ce sens, mais elles ont été peu répandues. Une structure d’agents multiplicateurs a également été développée.

Objectif 20 – D’ici 2020, déployer un programme de reconnaissance mettant en relief l’engagement et l’expertise de nos employés : nous pouvons considérer cet objectif comme atteint, puisque le service des ressources humaines et le service des communications ont travaillé de concert pour développer un tel programme, notamment par le biais du comité Employeur de choix.

Objectif 21 – D’ici 2020, développer, promouvoir et soutenir la mise en œuvre d’un programme d’insertion professionnelle et de formation continue pour toutes les catégories de personnel : nous pouvons considérer cet objectif comme non atteint puisque pour les cadres, il n’y a pas de programme de formation qui a été développé. Pour les enseignants, le service des ressources éducatives doit développer le programme d’insertion professionnelle. Pour les membres du personnel de soutien, tout est cependant en place pour déployer un tel programme. Pour les professionnels, une offre de formation est déployée de façon individuelle.

Objectif 22 – D’ici 2019, bonifier le programme de formation continue des enseignants portant sur des pratiques probantes liées aux stratégies d’enseignement efficaces et aux apprentissages des élèves : nous pouvons considérer cet objectif comme atteint, puisqu’un déploiement a été amorcé en 2021-2022. Au total, plus de 325 personnes ont participé durant cette année scolaire.

Objectif 23 – D’ici 2022, augmenter les initiatives permettant de reconnaître et soutenir la collaboration des parents dans le parcours scolaire de leurs enfants, et ce, dans le respect des rôles de chacun : nous pouvons considérer cet objectif comme atteint, puisqu’un budget a été

alloué à chaque école pour la mise en place de telles initiatives, par exemple : glissades d'été, ateliers pour les parents d'enfants de 4 ans, conférences auprès des parents, etc.

Objectif 24 – D'ici 2022, soutenir le développement des compétences partenariales inhérentes à la mission éducative de l'éducation : nous pouvons considérer cet objectif comme atteint, puisque le CSSL a maintenu les partenariats existants et en a développé de nouveaux. Par exemple, le CSSL est fort de ses partenariats avec la Santé publique, le Centre de pédiatrie sociale, l'organisme Nager pour survivre, les villes et municipalités (révision des ententes) et les membres du conseil d'administration représentant de la communauté.

Objectif 25 – D'ici 2022, initier et soutenir les initiatives permettant de mettre en valeur la qualité de l'école publique : nous pouvons considérer cet objectif comme atteint, puisque plusieurs initiatives ont été mises de l'avant, notamment par le service des communications. À titre d'exemple, le site Internet a été revu, une présence positive dans les médias a été assurée, les réseaux sociaux ont été utilisés à bon escient et une nouvelle personne dans l'équipe des communications a été embauchée.

3.1.2 Objectifs établis par le ministre de l'Éducation

Objectif	INDICATEUR	CIBLE 2023	RÉSULTATS ³ 2018 -2019	RÉSULTATS ⁴ 2019 -2020	RÉSULTATS ⁴ 2020 -2021	RÉSULTATS ⁴ 2021 -2022
1.2.1 Accroître la réussite des élèves	Taux d'élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification au secondaire après 7 ans	84,5 %	73,7 %	77,1 %	74,7 %	71,9 % (cohorte 5 ans)
	Écart de réussite entre garçons et filles	5,6 %	11,4 % (cohorte 7 ans)	12,4 % (cohorte 6 ans)	5,4 % (cohorte 5 ans)	N/A
	Écart de réussite entre EHDA et élèves ordinaires	24,1 %	29,5 %	28,2 %	N/A	N/A
	Écart de réussite entre les élèves des écoles défavorisées et ceux des écoles favorisées	6,2%	7,3 %	2,5 %	N/A	N/A
	Proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou à un âge ultérieur dans le réseau public	11,1 %	7,1 %	5,9 %	6,7 %	N/A
	Taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture, en langue d'enseignement, en 4 ^e année du primaire dans le réseau public	87,4 %	84,8 %	N/A	N/A	81,3 %
2.1 Accroître le temps consacré aux activités physiques et parascolaires chez tous les élèves, jeunes et adultes	Proportion d'écoles publiques qui adhèrent à la mesure À l'école, on bouge ! ou qui atteignent l'objectif de 60 minutes d'activité physique par jour pour tous les élèves du primaire	65 %	100 %	100 %	100 %	100 %
2.3 Accélérer la rénovation, la construction et l'amélioration des infrastructures	Pourcentage de bâtiments visés du réseau scolaire dont l'état est satisfaisant	50 %	22,6 %	22,6 %	22,6 %	22,6 % ⁵

Objectif 2 – D'ici 2019, promouvoir et soutenir les initiatives qui permettront aux élèves du primaire d'être physiquement actifs 60 minutes par jour : cet objectif est considéré comme atteint puisque plusieurs initiatives sont mises en place par les écoles pour permettre aux élèves

³ Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR.

⁴ Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

⁵ Pourcentage des établissements ayant un indice de vétusté plus petit que 15 %

du primaire de bouger au moins 60 minutes par jour, par exemple : Le Grand défi Pierre Lavoie, défi Cubes énergie, Ma cour : un monde de plaisir!, etc.

Objectif 5 – D’ici 2022, porter à 90 % le taux de réussite à l’épreuve ministérielle d’écriture, langue d’enseignement, de la 4^e année du primaire : cet objectif n’est pas atteint. Il y a un écart d’environ 9 % entre la cible fixée de 90 % et le résultat obtenu. Plusieurs actions sont mises en place afin d’atteindre la cible, soit l’accompagnement au niveau des enseignants, le maintien du modèle de Ràl et la mise en place de différents programmes et niveaux d’intervention (Forêt de l’alphabet, grilles d’analyse, etc.).

Objectif 7 – D’ici 2022, réduire l’écart de taux de diplomation et de qualification entre les élèves réguliers et élèves HDAA à 23,5 % et maintenir les écarts du taux de diplomation et de qualification pour les différents groupes d’élèves sous les seuils actuels :

- 5% entre les garçons et les filles
- 3 % entre les élèves issus de milieux défavorisés
- 2 % entre les élèves issus de l’immigration

Pour l’écart entre les garçons et les filles, nous pouvons considérer que cet objectif a été atteint seulement lors de l’année 2020-2021, pour la cohorte 5 ans, par rapport à la cible du ministère de 5,6 %. L’écart se creuse davantage lors des années précédentes, ce qui dénote tout de même une belle amélioration dans la dernière année.

Il y a un écart d’environ 5 % entre la cible fixée et le résultat obtenu en ce qui concerne les élèves réguliers et les élèves HDAA. Nous remarquons toutefois une nette amélioration dans les dernières années. Effectivement, en cinq ans, le taux est passé de 40,2 % à 28,2 %. À noter que le CSSL offre nouvellement des parcours axés sur l’emploi aux élèves HDAA, dans le but de mieux répondre à leurs besoins.

L’objectif est toutefois atteint relativement aux élèves issus de milieux défavorisés.

Objectif 8 – D’ici 2022, porter à 90 % la proportion des élèves entrant à l’âge attendu au secondaire : cet objectif est atteint.

Objectif 10 – D’ici 2022, maintenir 100 % des infrastructures dans un état optimal afin de les rendre plus accueillantes et stimulantes : cet objectif est considéré comme non atteint mais est en constant développement, puisque le service des ressources matérielles du CSSL travaille sans relâche à la réfection et rénovation des établissements, sans compter les demandes d’agrandissement et de nouvelles constructions. À noter que le parc immobilier du CSSL a une moyenne d’âge de 67 ans.

Objectif 16 – D’ici 2022, porter à 82 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification : cet objectif n’est pas atteint. Il y a un écart d’environ 7 % entre la cible fixée et le résultat obtenu, bien que nous ne disposions pas encore des données de la cohorte 7 ans pour 2015-2022. Le CSSL a mis sur pied une collaboration plus étroite avec le secteur de la formation générale des adultes et la

formation professionnelle afin de s’assurer de relancer assidûment les élèves qui quittent le secondaire, dans le but qu’ils obtiennent un premier diplôme avant l’âge de 20 ans.

3.2 Lutte contre l’intimidation et la violence

3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l’intimidation et à la violence déclarés au centre de services scolaire

■ **Échelle de la fréquence des événements d’intimidation ou de violence :**

<i>Échelle</i>
Aucun événement
Moins de 10 événements déclarés
De 10 à 19 événements déclarés
De 20 à 39 événements déclarés
40 événements déclarés ou plus

Établissement scolaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d’interventions qui ont fait l’objet d’une plainte auprès du protecteur de l’élève
Au-Cœur-de-la-Nature (73 élèves)	Aucun événement déclaré	Aucun événement déclaré	0 %
Campus primaire Mont-Tremblant (832 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0 %
Chante-au-Vent (197 élèves)	Aucun événement déclaré	Aucun événement déclaré	0 %
École de l’Expédition (108 élèves)	Aucun événement déclaré	Aucun événement déclaré	0 %
École primaire de Saint-Sauveur (896 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0 %
Fleur-des-Neiges (399 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0 %
L’Arc-en-Ciel (76 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	Aucun événement déclaré	0 %
La Relève (88 élèves)	Aucun événement déclaré	Aucun événement déclaré	0 %
Le Carrefour (151 élèves)	Aucun événement déclaré	Aucun événement déclaré	0 %
L’Odyssée (154 élèves)	Aucun événement déclaré	Aucun événement déclaré	0 %

Le Tremplin (163 élèves)	Aucun événement déclaré	Aucun événement déclaré	0 %
Lionel-Groulx – Monseigneur-Bazinet (247 élèves)	Aucun événement déclaré	Aucun événement déclaré	0 %
Monseigneur-Ovide-Charlebois – Monseigneur-Lionel-Scheffer (143 élèves)	Aucun événement déclaré	Aucun événement déclaré	0 %
Notre-Dame-de-la-Sagesse (213 élèves)	Aucun événement déclaré	Aucun événement déclaré	0 %
Sacré-Cœur (primaire) (150 élèves)	Aucun événement déclaré	Aucun événement déclaré	0 %
Saint-Jean-Baptiste – Sainte-Marie (486 élèves)	Aucun événement déclaré	Moins de 10 événements déclarés	0 %
Saint-Joseph (517 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0 %
École secondaire Augustin-Norbert-Morin (1132 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0 %
École secondaire Curé-Mercure (881 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0 %
Polyvalente des Monts (917 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0 %
Sacré-Cœur (secondaire) (129 élèves)	Aucun événement déclaré	Aucun événement déclaré	0 %
Vert-Pré	En collaboration avec le Centre jeunesse	En collaboration avec le Centre jeunesse	0 %

3.2.2 Interventions dans les établissements du centre de services scolaire

Établissement scolaire	Nature de la plainte	Nature des interventions	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
École Fleur-des-Neiges	Violence physique	<ul style="list-style-type: none"> - Suivis et démarches supplémentaires afin d'assurer la sécurité de tous les élèves à l'école et dans la cour d'école. - Vérification du ratio de surveillance en place lors de l'événement, confirmation qu'il était conforme. - Réduction du ratio de surveillance, adopté par le conseil d'établissement. - Formation en gestion des comportements pour les surveillants. 	0 %
École primaire Saint-	Intimidation verbale	<ul style="list-style-type: none"> - Changement d'école pour l'élève en question, à la demande des parents. - Conséquences pour les élèves intimidateurs. 	0 %

Sauveur			
École Saint-Jean-Baptiste – Sainte-Marie	Violence physique	Plusieurs communications, rencontres et actions concrètes ont été posées par les divers intervenants du milieu pour : - revoir la situation et y assurer un suivi important - apporter les correctifs nécessaires - réviser et enrichir les protocoles en place	0 %

3.3 Procédure d'examen des plaintes

Principes du Règlement relatif à l'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents :

- Toute plainte est traitée sans retard, avec diligence, impartialité, objectivité et équité. Le cas échéant les correctifs sont apportés dans les meilleurs délais.
- Toute plainte est traitée dans un esprit de médiation pour assurer à toutes les personnes impliquées une meilleure compréhension de la situation et dans le but de trouver une solution juste et satisfaisante à la lumière de tous les faits et considérations. Une plainte est abordée et traitée tant par le plaignant que la personne concernée et la direction responsable dans un esprit de collaboration et de respect mutuels en vue de favoriser une meilleure compréhension des rôles et responsabilités de chacun et de faciliter la résolution de conflits. Le plaignant, la personne concernée et toute direction responsable doivent contribuer à la recherche d'une solution et doivent faire preuve de bonne foi.
- À toute étape du traitement de sa plainte le plaignant peut recevoir assistance du responsable du processus d'examen des plaintes pour formuler et adresser sa plainte à la personne concernée et à la direction responsable selon le cas. Le plaignant est informé du processus s'y rapportant et des règles applicables à la situation qu'il souhaite soumettre pour lui permettre de comprendre la situation ou la décision qui fait l'objet de sa plainte.
- Le plaignant peut être accompagné ou conseillé par la personne de son choix à toute étape de la procédure d'examen de sa plainte. La personne qui accompagne le plaignant peut présenter ses observations. Puisque la procédure d'examen d'une plainte permet l'exercice d'un recours purement administratif le plaignant et la personne qui l'accompagne ne peuvent assigner des témoins ou réclamer la tenue d'une audience. Ils peuvent cependant transmettre toute information permettant de solutionner la plainte.
- Le résultat du traitement de la plainte est communiqué au plaignant.
- Le Centre de services scolaire doit s'assurer qu'aucune mesure de représailles, de quelque nature que ce soit, n'est exercée contre le plaignant ou une personne ayant exercé les droits prévus par le présent règlement. Si le plaignant s'estime être l'objet de représailles, il en avise le responsable du processus d'examen des plaintes. Ce dernier fait enquête et en informe la direction générale qui prend les mesures requises pour faire cesser toutes représailles.
- Toute communication doit être empreinte de civisme et de respect et aucune forme

de violence verbale, psychologique ou physique n'est tolérée.

Interventions visant à lutter contre l'intimidation et la violence :

En vertu de l'article 96.12 de la *Loi sur l'instruction publique*, les directions d'établissement voient à la mise en œuvre du plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Elles reçoivent et traitent avec diligence tout signalement et toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.

Depuis 2011, le Centre de services scolaire des Laurentides a, en collaboration avec les directions d'établissement et les équipes-écoles, procédé à l'implantation du système de soutien aux comportements positifs (système SCP) dans l'ensemble de ses écoles. Le système SCP est reconnu comme étant un système efficace, appuyé par la recherche, pour la réduction des comportements de violence et d'intimidation. Entre autres, il met en valeur la notion de respect des autres, tout en favorisant la participation des élèves et la mobilisation du personnel. Parallèlement, le programme d'encadrement positif (PEP), service offert aux élèves qui présentent des difficultés particulières (comportement, anxiété, démotivation, etc.), a aussi été implanté. La combinaison de ces deux systèmes a permis de réduire les gestes de violence et d'intimidation au sein du CSSL en plus d'augmenter le taux de diplomation.

4. Utilisation des ressources

4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire

Les objectifs de la répartition annuelle des revenus

Afin de mettre en œuvre son Plan d'engagement vers la réussite, le Centre de services scolaire des Laurentides s'est doté d'objectifs de répartition des ressources rigoureux qui soutiennent la réussite scolaire de tous les élèves et l'atteinte des cibles incluses dans les projets éducatifs des établissements.

Dans un esprit de subsidiarité, le CSSL souhaite faire bénéficier les établissements de la plus grande marge budgétaire possible et favoriser la transférabilité au niveau des sommes disponibles, tout en respectant l'équilibre budgétaire.

La répartition des ressources disponibles entre les établissements est effectuée de façon équitable et transparente, en tenant compte des critères établis par le comité de répartition des ressources. Ces critères doivent respecter les encadrements légaux des conventions collectives et des politiques s'appliquant au Centre de services scolaire et à ses établissements.

Les principes de la répartition annuelle des revenus⁶

Distribuer les allocations supplémentaires ciblées provenant du ministère de l'Éducation selon les fins auxquelles elles ont été allouées, et ce, dans un délai raisonnable (référence à l'article 275 de la LIP).

Respecter les priorités budgétaires du Centre de services scolaire, et ce, en vertu de son Plan d'engagement vers la réussite (référence aux articles 209,1 et 275 de la LIP).

Effectuer la répartition des ressources de façon équitable en tenant compte des besoins exprimés par les établissements et les services, des inégalités sociales et économiques auxquelles les établissements sont confrontés, et du Plan d'engagement vers la réussite en excluant les revenus autonomes des établissements.

Les critères servant à déterminer les montants alloués

Les critères de répartition des ressources sont établis afin de tenir compte des besoins spécifiques des établissements et d'assurer une répartition équitable.

Selon le type d'allocation à répartir, plusieurs critères peuvent être considérés. En concertation avec le CRR, l'application de ces critères pour chaque situation est précisée annuellement dans le document Critères de répartition des revenus.

Les critères de répartition sont subdivisés en quatre grandes catégories pour chacun des trois ordres d'enseignement (jeunes, éducation des adultes et formation professionnelle) :

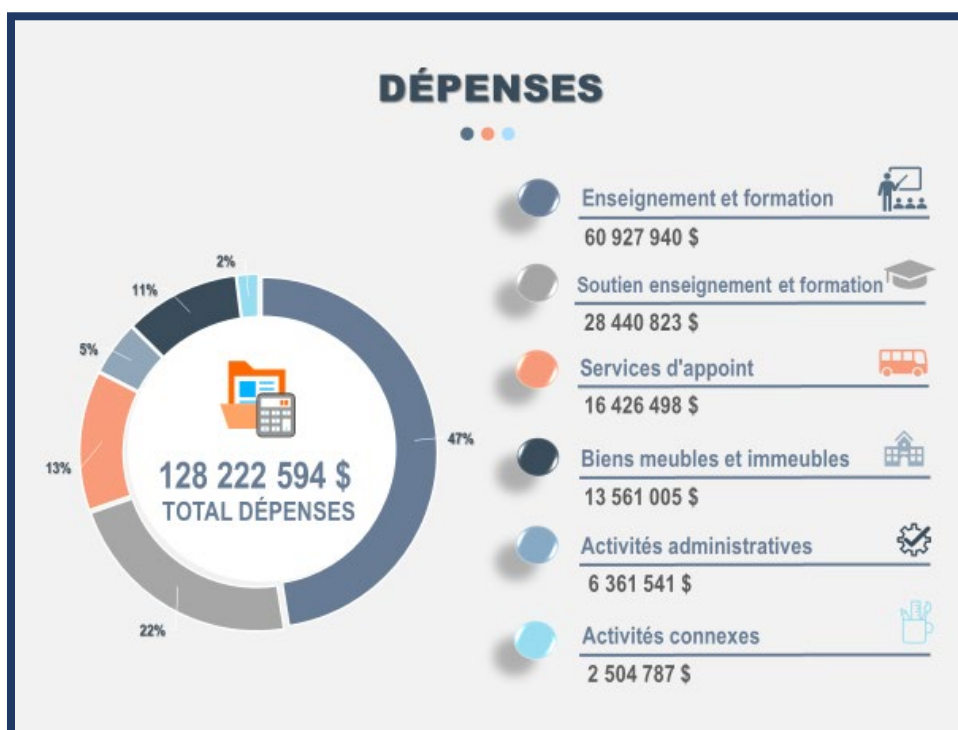
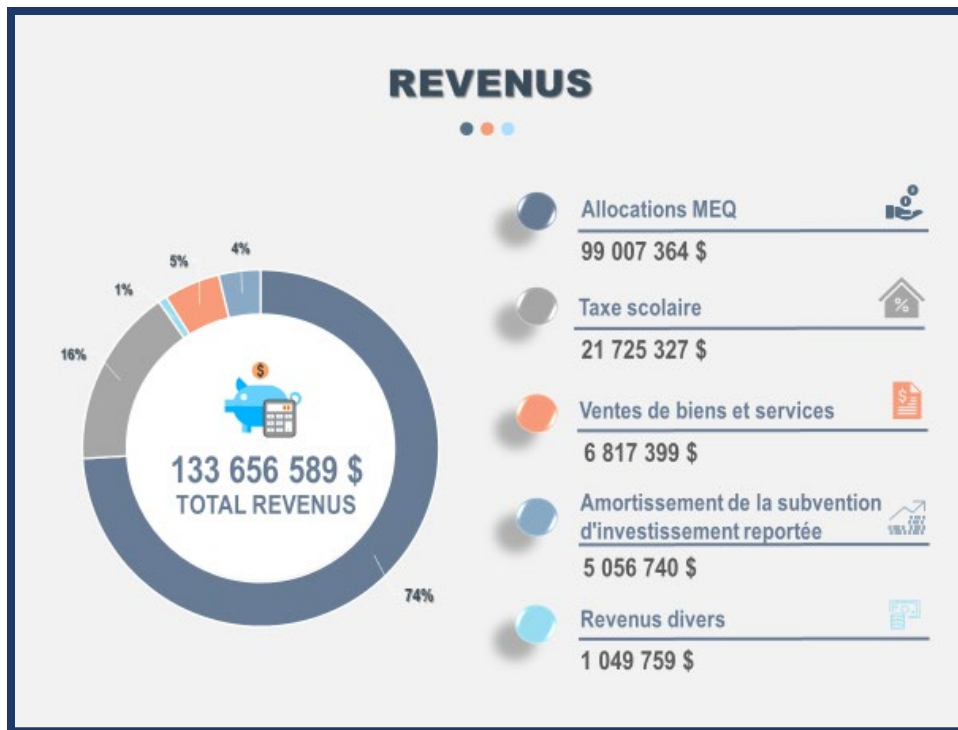
⁶ Les objectifs et les principes de répartition des ressources du CSSL sont davantage décrits dans le document Objectifs et principes de répartition des ressources 2022-2023.

- Élèves
 - réguliers;
 - en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
 - handicapés;
 - élèves recevant des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français.
- Indice de défavorisation
 - Indice de milieu socio-économique (IMSE);
 - Indice du seuil de faible revenu (SFR).
- Réussite des élèves
 - taux de réussite;
 - élèves ayant un plan d'intervention.
- Autres critères
 - nombre d'élèves par établissement;
 - nombre de bâtiment et leur superficie;
 - strates d'élèves;(exemple 0-100, 101 à 200, 201 à 300, 300 et plus)
 - nombre de groupes;
 - type de programmes;
 - plage horaire où les services sont offerts;
 - nombre d'employés - équivalent temps plein;
 - autres critères jugés pertinents, selon le type d'allocation.

4.2 Ressources financières

En conformité avec l'article 287 de la Loi sur l'instruction publique, nous publions un résumé des états financiers du Centre de services scolaire des Laurentides pour l'exercice se terminant le 30 juin 2022.

Résultats financiers 2021-2022





État de la situation financière au 30 juin 2022

	2022	2021
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	2 322 483	5 104 208
Subvention de fonctionnement à recevoir et débiteurs	19 400 102	14 635 489
Subvention d'investissement à recevoir	87 236 657	79 031 109
Autres actifs	137 072	164 271
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	109 096 314	98 935 076
PASSIFS		
Emprunts temporaires	7 923 837	-
Créditeurs et frais courus à payer	16 360 060	16 569 073
Revenus perçus d'avance et autres passifs	6 657 751	11 084 184
Dettes à long terme à la charge de l'OS et subvention d'investissement reportée	82 539 875	73 176 947
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	77 781 948	76 445 346
Passif au titre des sites contaminés	32 722	32 722
TOTAL DES PASSIFS	191 296 193	177 308 272
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	(82 199 879)	(78 373 195)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles	86 277 179	77 045 876
Stocks de fournitures	21 232	25 693
Charges payées d'avance	190 121	156 284
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	86 488 532	77 227 853
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	4 288 653	(1 145 343)

4.3 Gestion et contrôle des effectifs

■ Répartition de l'effectif en heures

Catégorie d'emploi	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total d'heures rémunérées (3) = (1) + (2)	Nombre d'employés pour la période visée
1. Personnel d'encadrement	121 588,88	0,00	121 588,88	80
2. Personnel professionnel	114 580,39	445,45	115 025,84	99
3. Personnel enseignant	986 788,12	1 482,66	988 270,78	1 320
4. Personnel de bureau, technicien et assimilé	562 741,44	623,59	563 365,02	723
5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	143 771,94	2 021,26	145 793,20	132
Total en heures	1 929 470,76	4 572,95	1 934 043,72	2 354

■ Résumé du niveau de l'effectif

Cible établie par le ministre de l'Éducation (A) Source : Information transmise par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) via CollecteInfo	1 861 809,03
Total des heures rémunérées effectuées (B) Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo	1 934 043,72
Ampleur du dépassement, s'il y a lieu Calcul : (C) = (B) – (A)	72 234,69 (40 personnes)
Respect du niveau de l'effectif Choix de réponse : Oui/Non <i>(Si la réponse est « Non », le centre de services scolaire doit informer des moyens qui ont été pris pour rectifier la situation)</i>	Non

En vertu de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères des organismes et des réseaux du secteur public* ainsi que des sociétés d'état en vigueur, le CSSL doit faire état de l'application de certaines dispositions prévues à la loi dans son rapport annuel.

Pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022, le total d'heures rémunérées au CSSL est de 1 934 043,72 pour un niveau d'effectifs alloué de 1 861 809,03. Le dépassement

de 72 234,69 se justifie par l'ajout de services en adaptation scolaire, un niveau d'absence plus élevé que les années précédentes et la consolidation de nos postes de professionnels.

Afin de remédier à la situation, un projet portant sur la santé globale a été mis sur pied suite à la réception d'une subvention de plus de 96 000 \$ afin de favoriser la pérennité des retours au travail.

De plus, la pandémie de COVID-19 étant presque derrière nous, nous croyons qu'une baisse des absences se fera sentir.

4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

■ Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

	Nombre de contrats	Montant du contrat (avant taxes)
Contrats de service avec une personne physique	78	Plus petit: 25 420,65 \$ Plus élevé: 78 619,79 \$ Total : 371 747,59 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	1652	Plus petit: 25 831,02 \$ Plus élevé: 3 589 701,40 \$ Total : 24 142 067,40 \$
Total	1730	

4.5 Ressources matérielles et informationnelles

4.5.1 Ressources matérielles

Dépenses relatives à l'entretien des ressources matérielles du Centre de services scolaire des Laurentides dans le budget courant du :

1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 : 293 690 \$

1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 : 274 770 \$

■ Maintien de l'actif immobilier

2020-2021 (Année précédente)	2021-2022 (Année de reddition de comptes)		
	Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes non investies, ni engagées
0 \$	197 449 \$	1 073 640 \$	8 344 \$

4.5.2 Ressources informationnelles

Les ressources informationnelles en quelques chiffres :

- | | |
|-----------------------------|--|
| - Outils numériques | Plus de 203 000 \$ |
| | Pour l'acquisition, notamment, de 58 écrans tactiles interactifs et 141 portables pour le personnel |
| - Infrastructure réseau | Plus de 110 000 \$ |
| | Pour l'acquisition d'une centaine de bornes wifi et de licences IP de téléphonie ainsi que la mise à niveau requise dans le cadre de la <i>Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement</i> |
| - Sécurité de l'information | Plus de 25 000 \$ |
| | Pour l'acquisition et le renouvellement de licences et de solutions informatiques |

Le soutien technique aux usagers des écoles et des centres est en pleine croissance. Effectivement, le nombre de requêtes traitées par le service des technologies de l'information est en continuelle augmentation :

2019-2020 : 4151 requêtes

2020-2021 : 5701 requêtes

2021-2022 : 6776 requêtes

Quelques réalisations :

- Augmentation de la vitesse (10 fois plus rapide) des liens de fibre optique principaux entre les bâtiments à 10 gbps, permettant ainsi d'augmenter le nombre d'utilisateurs et le flux de données pouvant être supportés par le réseau du Centre de services scolaire;
- Ajout de redondance du lien Internet principal à l'École secondaire Curé-Mercure permettant ainsi de maintenir l'accès à Internet en cas d'interruption de service sur le lien d'alimentation principal;
- Remplacement de l'ensemble des serveurs principaux du centre de données;
- Ajout d'un service de programmation, lequel a notamment permis la mise en place d'un nouveau système automatisé de requêtes permettant de rendre plus efficaces les opérations entre les différents services et/ou usagers;
- Exercice d'hameçonnage auprès du personnel dans le cadre d'une campagne de sensibilisation à la sécurité.

5. Annexe du rapport annuel

Rapport du protecteur de l'élève

Voir le document à la page suivante

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS

2021-2022

Centre de services scolaire des Laurentides

Protecteur de l'élève

**Claude Daoust
Protecteur de l'élève
14 octobre 2022**

Le 14 octobre 2022

Monsieur Sébastien Tardif, directeur général
Centre de services scolaire des Laurentides
13, rue Saint-Antoine
Sainte-Agathe-des-Monts (Québec)
J8C 2C3

Monsieur Tardif,

Conformément à l'article 220.2 de la Loi sur l'Instruction publique (L.R.Q., C.I-13.3), je vous présente le rapport annuel du Protecteur de l'élève pour l'année scolaire 2021-2022.

Je vous prie d'accepter, Monsieur Tardif, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le protecteur de l'élève,



Claude Daoust

Table des matières

Lettre de présentation	2
Note au lecteur	4
Introduction	4
Message du Protecteur de l'élève	4
Mandat du Protecteur de l'élève	5
Mission	6
Principes fondamentaux	6
Nature des demandes traitées	7
Application de la loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école.	8
Conclusion	8

NOTE AU LECTEUR

Pour faciliter la lecture du rapport, la forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Introduction

En vertu de l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique : « La procédure d'examen des plaintes doit permettre à un plaignant qui est un élève, un enfant qui reçoit un enseignement à la maison ou un parent de l'un de ceux-ci au regard des services que lui rend le centre de services scolaire en application de la présente loi et qui est insatisfait de l'examen de sa plainte ou du résultat de cet examen de s'adresser à une personne désignée par le centre de services scolaire sous le titre de protecteur de l'élève ».

Le Protecteur de l'élève intervient également lorsqu'il estime que son intervention est nécessaire afin d'éviter que l'élève ne subisse pas un préjudice.

Encadré par un règlement adopté par le centre de services scolaire des Laurentides, les interventions du Protecteur de l'élève s'exécutent dans le respect d'agir équitablement envers le plaignant. Toute intervention est guidée par la promptitude à répondre à ses questions, à ses préoccupations ou à sa plainte.

Dans le rapport qu'il soumet au centre de services scolaire, le Protecteur de l'élève relève le nombre et la nature des plaintes qu'il a reçues, la nature des correctifs qu'il a recommandés ainsi que les suites qui leur ont été données.

Message du Protecteur de l'élève

Ce rapport annuel complète la dernière année du mandat qui m'a été confié depuis le 1er juillet 2010. Assurer cette fonction durant toutes ces années amène son lot de défis avec tout ce qu'il peut comporter : collaboration avec de nouvelles personnes, mouvements de personnel chez le personnel cadre, amélioration des services offerts, augmentation des appels logés auprès du Protecteur de l'élève et modifications législatives et réglementaires et tout ça, dans un environnement qui vise la réussite de l'élève.

Les personnes ayant contacté le Protecteur de l'élève pour partager leurs préoccupations et croyant qu'une intervention de ma part pourrait répondre à leurs besoins, méritent

tout notre respect. Leurs démarches auront non seulement permis d'identifier des situations discutables mais surtout auront fait évoluer les pratiques et le processus des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents. Des contacts humains, ont été entretenus et m'ont incité à développer une écoute active. Je tiens à remercier toutes ces personnes pour leur humilité à se confier et de m'avoir fait confiance.

La richesse des discussions avec le personnel du centre de services scolaire m'ont permis de constater leur engagement et celles-ci ont été essentielles dans la réalisation de mon mandat et ont contribué à un changement de culture à certains égards. Je tiens également à les remercier pour leur contribution.

Mandat du Protecteur de l'élève

Le Protecteur de l'élève participe, à sa façon, à l'amélioration de la qualité des services à rendre à la clientèle scolaire. Il intervient dans différentes situations pour souligner, prévenir et corriger des actions pouvant entraîner une injustice ou une erreur à l'endroit d'un élève.

Le Protecteur de l'élève a le devoir d'analyser la problématique soulevée et agir avec impartialité dans sa compréhension de la situation. Pour y arriver, le Protecteur de l'élève privilégie l'échange et peut même agir comme médiateur. L'objectif ultime du Protecteur de l'élève est de s'assurer que l'élève a reçu un traitement juste et équitable.

Lors de l'examen d'une plainte, le Protecteur de l'élève cherchera à identifier si la personne qui a pris une décision a commis une erreur ou, si cette décision contrevient à la Loi sur l'instruction publique, aux politiques et règlements du centre de services scolaire. Son mandat est d'évaluer le bien-fondé de la plainte qui est portée à son attention. Il ne peut intervenir sur-le-champ en prenant des décisions en lieu et place des directions du centre des services scolaire. Relevant du conseil d'administration, il transmet, s'il y a lieu, ses recommandations dans le cadre d'un avis écrit au regard de la problématique qui lui a été soumise. Ultimement, le conseil d'administration a l'autorité pour accepter, refuser ou modifier la recommandation du Protecteur de l'élève.

Mission

Tout au long de ces années, le Protecteur de l'élève s'est donné comme mission de respecter les droits des personnes en traitant les demandes d'assistance et les plaintes

après que le plaignant ait épuisé tous les autres recours prévus à la procédure de l'examen des plaintes. La personne impliquée dans le dépôt d'une plainte a été traitée avec respect et considération. Cette prémisse permet au plaignant d'avoir un traitement juste et équitable.

Principes fondamentaux

Afin d'exercer son rôle adéquatement, le Protecteur de l'élève s'est approprié de principes fondamentaux.

→ **Indépendance**

Le Protecteur de l'élève possède toute l'autonomie nécessaire pour mener ses actions.

→ **Impartialité**

Le Protecteur de l'élève ne prend pas position pour l'une ou l'autre des parties. Il n'a aucun intérêt particulier dans l'issue des situations conflictuelles qui lui sont soumises.

→ **Confidentialité**

Filtrer le contenu des discussions afin de ne pas provoquer ou soutenir les différends entre les parties.

→ **L'accessibilité**

Il est essentiel que le Protecteur de l'élève soit accessible autant pour le plaignant que pour le personnel du centre de services scolaire. Cette accessibilité a contribué, durant toutes ces années, à régler des problématiques dans des délais raisonnables.

Nature des demandes traitées

Application du plan d'intervention	1
------------------------------------	---

Attribution d'une cote	1
Choix d'école	1
Classement	1
Demandes d'information	6
Dossiers qui ne relèvent pas du P.E.	3
Enseignement virtuel	1
Ententes entra-territoriale	3
Mesures sanitaires	3
Plaintes à l'endroit d'un membre du personnel	3
Réclamation financière	1
Révision d'une note	1
Transport scolaire	3
TOTAL :	28

Une rétrospective des trois dernières années quant au nombre de dossiers traités peut s'avérer intéressante dans un contexte du service à la clientèle.

	2019-20	2020-2021	2021-2022
Dossiers	22	23	28
Avis écrit			1

Une seule plainte a fait l'objet d'un avis écrit et le conseil d'administration a accepté les recommandations du Protecteur de l'élève. Les parents souhaitent que leurs enfants puissent bénéficier du service d'une berline durant la période hivernale. Ce service était disponible les années précédentes. Les recommandations émises visaient l'information aux parents ainsi qu'un dédommagement pour couvrir les frais de transport pour l'année scolaire concernée.

Application de la loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école.

Adoptée le 15 juin 2012, cette loi prévoit que le Protecteur de l'élève doit faire état, de manière distincte, des plaintes concernant des actes d'intimidation ou de violence. Ces informations doivent être incluses dans son rapport annuel.

[...] Ce rapport doit faire état, de manière distincte, des plaintes concernant des actes d'intimidation ou de violence. Il peut contenir toute recommandation que le protecteur de l'élève estime opportune quant aux mesures requises pour lutter contre l'intimidation et la violence. Le rapport du protecteur de l'élève doit être joint au rapport annuel de la commission scolaire. [...] article 220.2 L.R.Q., c.I-13.3

Aucune plainte n'a été portée à l'attention du Protecteur de l'élève pour cause d'harcèlement, d'intimidation ou de violence.

Conclusion

Ce rapport termine le quatrième mandat confié au Protecteur de l'élève. Au 1^{er} juillet 2023, la Loi sur le protecteur national de l'élève remplacera le processus de traitement des plaintes existant pour les centres de services scolaires. Pour ce faire, ce projet de Loi prévoit la nomination, par le gouvernement, d'un protecteur national de l'élève ainsi que la nomination, par le ministre de l'Éducation, de protecteurs régionaux de l'élève. Dans ce contexte, mon engagement envers les parents et le centre de services scolaire des Laurentides a pris fin le 30 juin 2022.

Je tiens à remercier toutes les personnes du centre de services scolaire pour leur collaboration durant toutes ces années. Je réitère mes remerciements à tous ceux qui ont contribué à mon intégration et à la réalisation du mandat qui m'a été confié. Enfin, des remerciements s'adressent à toutes les personnes qui ont fait appel à mes services. Votre contribution a enrichi non seulement mon expérience mais a permis par vos commentaires et votre collaboration à bonifier des pistes d'amélioration du service à l'élève.

Rapport annuel 2021-2022 présenté au conseil d'administration à la séance du 7 décembre 2022.

Cette publication a été réalisée par le Service du secrétariat général et des communications du Centre de services scolaire des Laurentides, avec la collaboration de :

- Direction générale
- Service des ressources financières
- Service des ressources éducatives
- Service des ressources humaines
- Service des ressources matérielles et du transport scolaire
- Service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire

Le contenu de cette publication se trouve sur le site Internet du Centre de services scolaire à l'adresse suivante : www.csslaurentides.gouv.qc.ca.